

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

FISCALITÉ DES DROITS DE SUCCESSION ET DE DONATION - (N° 3409)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 34

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

le 23 octobre 2019 a été enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale un texte issue de l'initiative du groupe socialiste du Sénat, ayant le même objet. Afin d'optimiser le travail parlementaire il conviendrait de ne pas encombrer la navette parlementaire avec des textes ayant le même objet et issus des mêmes formations politiques. Il est donc proposé que le texte proposé par le Sénat soit amendé des présentes dispositions et que le présent texte soit par conséquent retiré du débat.